



Doc. 14168

11 octobre 2016

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Proposition de résolution

déposée par Mme Tineke STRIK et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La situation des réfugiés et des migrants qui traversent les mers Méditerranée et Egée en leur centre continue d'être extrêmement préoccupante. Si le nombre de personnes arrivant sur les îles grecques a sans doute baissé, le nombre de celles qui empruntent la route beaucoup plus dangereuse de la Méditerranée centrale est identique, voire supérieur au nombre extrêmement élevé de 2015. Plus de 3 600 personnes ont péri cette année.

Les mesures prises par l'Europe face à cette situation suscitent de nouvelles préoccupations humanitaires, dont les conditions de rétention dans les centres d'accueil et d'enregistrement, les conditions d'accueil et l'accès aux procédures d'asile en Italie et en Grèce ainsi que la situation particulière des personnes ayant rejoint la Turquie en application de l'accord entre ce pays et l'Union européenne.

Ces conséquences négatives pour les droits de l'homme ont été accentuées par l'incapacité des Etats européens de mettre en œuvre les politiques convenues en matière de regroupement familial dans le cadre du Règlement de Dublin, de relocalisation en application des décisions du Conseil européen et de réinstallation conformément aux divers accords de l'Union européenne. Face à cette absence de solidarité et au refus de partager les responsabilités, les Etats exposés en première ligne, qui sont en difficulté, subissent des pressions croissantes.

Pour ce qui est des mesures prises, l'Union européenne est engagée dans l'opération navale «Sophia» menée en Méditerranée centrale en vue de démanteler le trafic de migrants. Sa proposition de former des garde-côtes libyens pour intercepter les réfugiés et les migrants dans les eaux libyennes et les renvoyer dans leur pays malgré les atteintes horribles aux droits de l'homme dont ils risquent d'être victimes est un véritable motif d'inquiétude.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les mesures novatrices récemment prises par l'Europe face à la poursuite de l'arrivée massive de personnes traversant la Méditerranée, en s'appuyant sur ses précédents rapports sur les divers aspects de cette situation qui évolue en permanence, en vue de formuler des recommandations aux Etats membres et à l'Union européenne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
CHRISTODOULOPOULOU Anastasia, Grèce, GUE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DI STEFANO Manlio, Italie, NI
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HUOVINEN Susanna, Finlande, SOC
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KARLSSON Niklas, Suède, SOC
KORUN Alev, Autriche, SOC
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
MILTENBURG Anouchka, van, Pays-Bas, ADLE
PALLARÉS Judith, Andorre, ADLE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHRIJVER Nico, Pays-Bas, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
VARVITSIOTIS Miltiadis, Grèce, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe